



Gemeng

BEEFORT

Déiljen | Grondhaff

Extrait du Registre aux délibérations

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

Séance du 29 octobre 2024

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 29 octobre 2024, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

4. Règlement temporaire de la circulation dans la Grand-Rue (CR 128) à Beaufort

Article 1^{er} Tout stationnement seront interdits sur la voie de stationnement devant la maison 93, Grand-Rue à Beaufort. Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 2 Le trottoir devant la maison 93, Grand-Rue à Beaufort, sera fermé pour toute circulation. Cette restriction sera signalée par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 3 Le présent règlement est en vigueur du 01.11.2024 à 8h00 jusqu'à la fin du chantier.

Article 4 Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

Article 5 Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

(suivent les signatures)
Pour expédition conforme,
Beaufort, le 29 octobre 2024


le bourgmestre f.f.,
Bruno Grilo,


le secrétaire communal,
Christophe Bastos
(contreseing art. 74 loi communale)